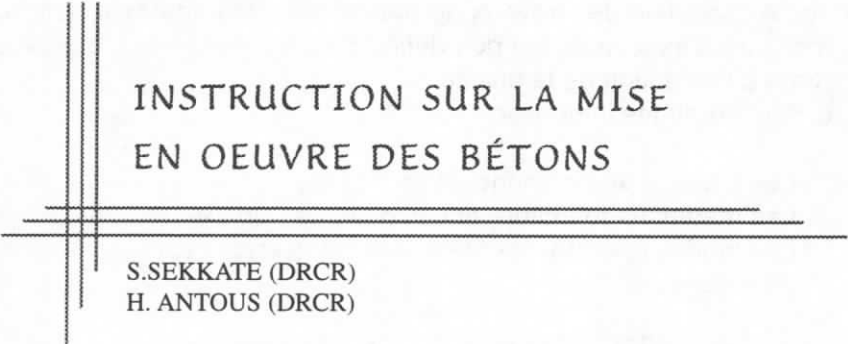




INSTRUCTION SUR LA MISE EN OEUVRE DES BÉTONS



S.SEKKATE (DRCR)
H. ANTOUS (DRCR)

La mise en oeuvre des dans les chantiers des ouvrages d'art est d'une importance capitale et doit faire l'objet de soins particuliers pour obtenir la qualité exigée .

Il est à rappeler que dans le domaine des O.A, une réparation de malfaçon induit des frais considérables.

pour assurer une meilleure exécution, il a paru utile de rappeler les règles techniques à observer, l'organisation à mettre en place et les contrôles à effectuer pour obtenir la qualité requise.

Tel est l'objet de la présente instruction.

GÉNÉRALITÉS

Avant toute exécution des travaux de bétonnage, l'entrepreneur doit fournir une procédure d'exécution, qui doit définir tous les éléments d'organisation concourant à l'obtention de la qualité.

Celle-ci doit fournir les information sur :

- . Les moyens en personnel et en matériel;
- . Les matériaux fourniture et composants (qualité, marque, origine)
- . Les modes opératoires- Méthodologie et instructions particulières pour l'exécution.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

I - MATÉRIAUX ET FOURNITURES

Le choix et le dosage des constituants doivent conférer une compacité convenable.

1) Les ciments

Se conformer à la norme marocaine NM.10.01.F004

2) Les granulats

Se sont des matériaux inertes. ils doivent satisfaire à la norme marocaine NM.10.03.f.009

2.1 Caractéristiques des granulats

2.2 Conditions de stockage

3) Les sables

- 4) Eau de gâchage
 - 4.1 Caractéristiques physiques
 - 4.2 Caractéristiques chimiques
- 5) Adjuvants
- 6) Compatibilité des différents constituants

II - FABRICATION ET TRANSPORT DES BÉTONS

- 1) Classification et utilisation des bétons : les bétons sont classés en six classes de résistance (voir tableau)
 - 2) Composition des bétons
 - 3) Fabrication des bétons
 - 4) Bétons prêts à l'emploi préparés en usine
- l'instruction précise les conditions d'utilisation des bétons prêts à l'emploi préparés en usine, sous réserve de l'acceptation de l'administration.
- 5) Transport et manutention

La présente instruction détaille les conditions qu'il faut assurer pendant le transport et la manutention des bétons, ainsi que les précautions spéciales à prendre pour éviter les problèmes éventuels.

III - MISE EN OEUVRE DES BÉTONS

- 1) Programme de bétonnage

Dans ce paragraphe, l'instruction définit toutes les pièces à fournir par l'entrepreneur dans le cadre du programme d'exécution des travaux, à savoir:

- 1.1 Mémoire d'ensemble;
 - 1.2 Programme par phase;
 - 1.3 modifications éventuelles.
- 2) Mise en place du béton
 - 3) Reprise de bétonnage
 - 4) Surfaces non coffrées
 - 5) Décoffrage, décintrement
 - 6) Cure de béton

IV - ETUDE DES BÉTONS, ESSAIS AUXQUELS SONT SOUMIS LES BÉTONS

L'instruction définit la composition du dossier d'étude des bétons et le délai de son élaboration avant le début des fabrications correspondantes; ainsi que l'ensemble des essais nécessaires à la détermination des compositions granulométriques et au contrôle des qualités mécaniques des bétons.

Ces essais sont les suivants :

- Les épreuves d'étude;
- Les épreuves de convenance
- Les essais de contrôle
- Les épreuves d'information pratiquées en application des dispositions des CPS et du PAQ.

La présente instruction fournit des fiches de contrôle de la mise en œuvre des bétons jointes en annexe.